



**PRÉFÈTE
DES VOSGES**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des territoires des Vosges**

Service de l'économie agricole et forestière

Epinal, le **18 JUIN 2025**

Mme Coralie RULQUIN

Référente urbanisme

03 29 69 12 82

coralie.rulquin@vosges.gouv.fr

ddt-seaf-mpcc@vosges.gouv.fr

Monsieur le Président,

Le 17 mars 2025, nous avons reçu la saisine de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) concernant l'élaboration du PLUiH de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges arrêté le 20 janvier 2025 par le Conseil communautaire.

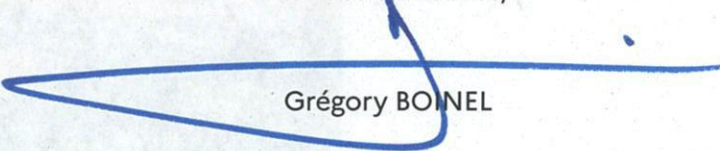
Ce projet a été examiné en partie lors de la CDPENAF du 30 avril dernier.

Les demandes de dérogation à l'urbanisation limitée ont été examinées en partie lors de la CDPENAF du 26 mai dernier (communes disposant d'un PLU) complétée par la CDPENAF du 4 juin dernier pour les communes disposant d'une carte communale ou régies par le Règlement national d'urbanisme ainsi que la demande d'abrogation des cartes communales.

Après examen, la commission a rendu les avis détaillés ci-après repris dans les annexes 1 et 2 ci-jointes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma meilleure considération.

Pour la préfète et par délégation
le directeur départemental adjoint
des territoires,


Grégory BOINEL

M. Claude GEORGE

Président de la communauté d'agglomération
de Saint-Dié-des-Vosges

1, Rue Carbonnare

88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

De façon générale, la CDPENAF demande :

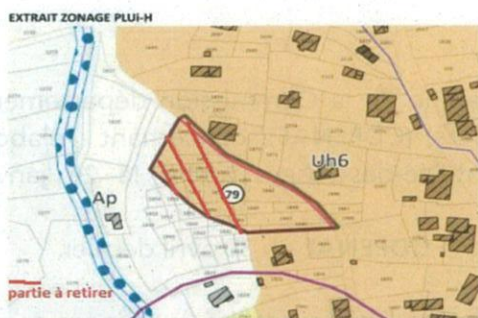
- que le recul des constructions de 30 m de la lisière forestière pour toutes les zones N soit respecté,
- que les profondeurs des parcelles constructibles n'exèdent pas 40 m afin d'éviter les constructions en second rideau,
- que les accès aux parcelles agricoles qui se retrouvent en second rideau soient bien pris en compte,
- que les zones humides soient préservées.

Examen des demandes de dérogations à l'urbanisation limitée pour les communes régies par un PLU (réunion de la commission du 26 mai 2025) :

Les avis détaillés figurent en ANNEXE 1.

BAN DE LAVELINE :

La demande de dérogation N°79 reçoit un avis favorable, sous réserve de retirer la partie Ouest, et reste alignée avec les zones ouvertes à l'urbanisation :



FRAIZE :

La demande de dérogation N°6 reçoit un avis favorable sous réserve de retrait de la languette derrière les habitations.



6

LUSSE :

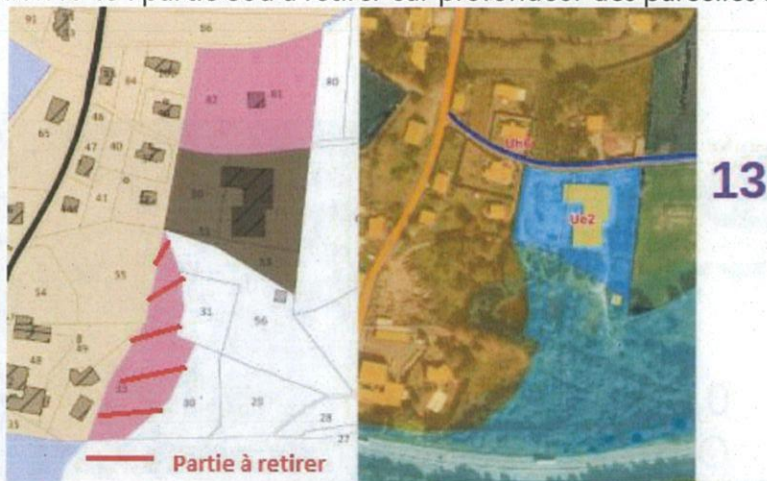
Pour la demande de dérogation N°49, la commission suggère de classer cette parcelle en zone N. La commission suggère d'intégrer la construction au Nord Ouest de la commune en zone U.

PLAINFAING :

Pour la demande de dérogation N° 34 CA, la commission suggère que cette parcelle soit classée en zone 2 AU.

SAINTE-MARGUERITE :

Demande de dérogation N°13 : partie Sud à retirer car profondeur des parcelles suffisantes.



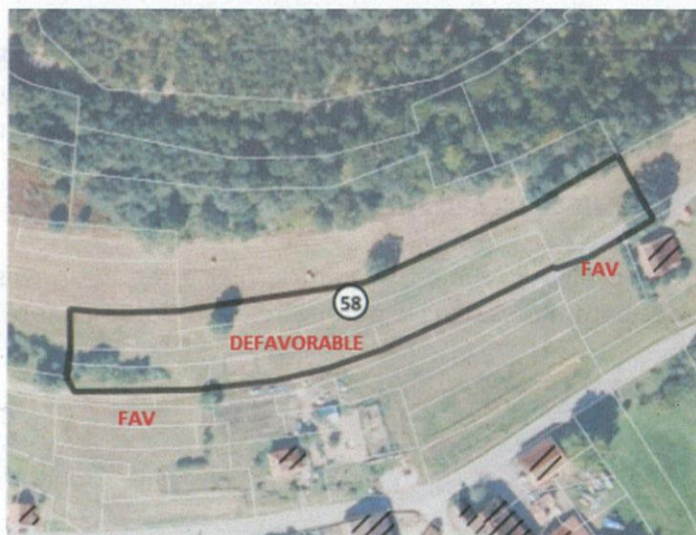
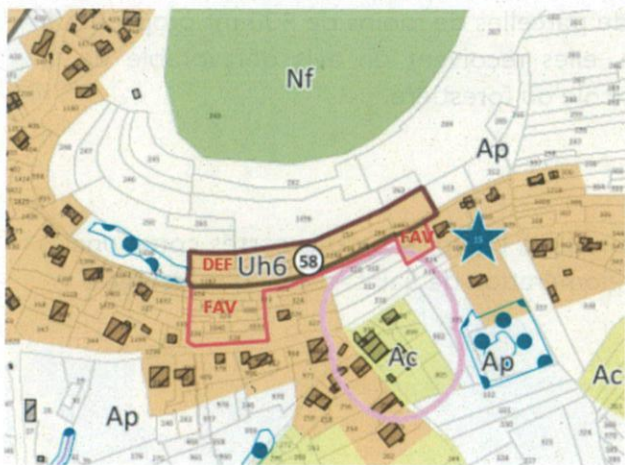
Examen des demandes de dérogations à l'urbanisation limitée pour les communes régies par le RNU ou disposant d'une carte communale (réunion de la CDPENAF du 4 juin 2025) :

Les avis détaillés figurent en ANNEXE 2.

BIFFONTAINE :

Demande de dérogation N°58 :

DEFAVORABLE secteur 58 car agricole et FAVORABLE au complément du secteur 58 car dents creuses.



DDT des Vosges - 22 à 26 avenue Dutac 88026 EPINAL CEDEX Tél : 03 29 69 12 12

Accueil : de préférence sur rendez-vous

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC : du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h15, le vendredi de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00

MOUSSEY :

Demande de dérogation N°2 :

FAVORABLE sous réserve de retrait de la moitié de la parcelle et dans la continuité de l'urbanisation existante



0,8 ha
OAP Sectorielle



Concernant les 39 demandes de dérogation constituées de parcelles de moins de 500 m² proposées à l'examen de la CDPENAF par la chambre d'agriculture, elles reçoivent un avis défavorable de la commission car elles impactent de l'espace à vocation agricole ou forestière.

Abrogation des cartes communales :

La CDPENAF réunie le 4 juin dernier a rendu un avis favorable à l'abrogation des cartes communales des communes dans le périmètre de la Communauté d'agglomération de Saint – Dié – Des – Vosges.

ANNEXE 1

doc. Urbanism e	Commune	Num dérog	AVIS CDPENAF	Remarques
PLU	Allarmont	1	FAVORABLE	
		2	FAVORABLE sous réserve de retrait de la zone humide	
	Anould	126	FAVORABLE sous réserve de maintenir un accès à la parcelle agricole	
		127	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		128	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
		1	FAVORABLE	
		2	FAVORABLE	
		3	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		86 CA	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
		79 CA	FAVORABLE	
	Ban de Laveline	77	DEFAVORABLE	
		78	DEFAVORABLE car à moins de 30 m de la lisière forestière	
		10	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		79	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie Ouest	
		80	FAVORABLE	
		81	FAVORABLE	
		82	FAVORABLE pour le hameau sous réserve de retirer la partie 82 agricole	
		1	FAVORABLE	
		2	FAVORABLE	
		3	DEFAVORABLE car agricole et en zone humide	
		4	DEFAVORABLE car en zone humide	
		5	FAVORABLE	
		6	FAVORABLE	
		7	DEFAVORABLE car dans le périmètre inconstructible de l'exploitation proche	
		8	DEFAVORABLE car en zone humide	

	9	DEFAVORABLE car agricole	
	363 CA	FAVORABLE	
	362 CA	DEFAVORABLE car parcelle trop profonde	
	215 CA	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
	220 CA	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
	221 CA	DEFAVORABLE car parcelle agricole, crée un second rideau	
Ban -sur-Meurthe-	107	FAVORABLE	
	108	FAVORABLE	
	109	FAVORABLE	
	110 CA	FAVORABLE	
Coinches	1	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
	116	DEFAVORABLE car forêt	
	117	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
	118	FAVORABLE	
	119	FAVORABLE	
	119 bis	DEFAVORABLE	
	120	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
	344 CA	FAVORABLE	
	340 CA	DEFAVORABLE car va vers la forêt	
	337 CA	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
	308 CA	DEFAVORABLE car parcelle agricole et forêt	
	307 CA	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
Combrimont	54	FAVORABLE	
	312 CA	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
	1 CA	FAVORABLE sous réserve de retrait de la zone humide et de la parcelle agricole	
Corcieux	91	DEFAVORABLE	
	92	FAVORABLE	
	93	FAVORABLE	le camping pourrait être classé en STECAL ou mettre toute la zone en Utc

		94	FAVORABLE	
		95	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
		96	FAVORABLE	
		114 CA	DEFAVORABLE	Réduire la zone et mettre en STECAL
		118 CA	FAVORABLE	
	Etival Clairefontaine	1	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole et vérifier si accès à la parcelle agricole	
		2	DEFAVORABLE car en zone humide	
		3	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
		4	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
		5	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
		6	FAVORABLE	
		7	FAVORABLE	
	Fraize	1	DEFAVORABLE car parcelle agricole et zone humide	
		2	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
		3	FAVORABLE	
		4	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
		5	DEFAVORABLE car on se rapproche du périmètre inconstructible de l'exploitation proche	
		6	FAVORABLE sous réserve du retrait de la languette à l'arrière	
		7	FAVORABLE	
		8	FAVORABLE	
		7 CA	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
	Gerbépal	1	FAVORABLE	
		17 CA	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		20 CA	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		320 CA	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		379 CA	FAVORABLE	
	La Chapelle devant Bruyères	1	DEFAVORABLE car parcelle agricole	

		384 CA	Ces parcelles étaient en zone constructible du PLU Elles ne sont pas en dérogation	
		383 CA	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
		382 CA	FAVORABLE	
		381 CA	Ces parcelles étaient en zone constructible du PLU Elles ne sont pas en dérogation	
		380 CA	Ces parcelles étaient en zone constructible du PLU Elles ne sont pas en dérogation	
		386 CA	FAVORABLE	
		385 CA	FAVORABLE	
	La Croix aux Mines	1	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
		4 CA	DEFAVORABLE car parcelles suffisamment profondes	Petite bande à l'arrière de parcelles
		359 CA	FAVORABLE	
		358 CA	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		366 CA	FAVORABLE sous réserve de retrait de la bande inconstructible de 30 m par rapport à la lisière forestière	
		357 CA	FAVORABLE	
	La Grande Fosse	24	FAVORABLE	
		377 CA	Ces parcelles étaient en zone constructible du PLU Elles ne sont pas en dérogation	
	La Houssière	1	FAVORABLE sous réserve de retrait de la zone humide	
		60	DEFAVORABLE car parcelle agricole et zone humide	
		61	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
		139 CA	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
		141 CA	FAVORABLE	
	La Petite Raon	1	FAVORABLE	
		2	FAVORABLE	
		10	FAVORABLE	
		11	DEFAVORABLE car zone humide	
		12	DEFAVORABLE car parcelle agricole	

Les Poulières	1	FAVORABLE	
Lusse	1	FAVORABLE	
	49	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
	393 CA	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
	314 CA	FAVORABLE	
Mandray	99	FAVORABLE	
	100	FAVORABLE	
	101	FAVORABLE sous réserve de retrait de la zone humide	
	1	FAVORABLE sous réserve de retrait de la parcelle agricole	
	2	FAVORABLE	
	3	FAVORABLE	
	4	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
	5	DEFAVORABLE car zone humide	
	6	FAVORABLE sous réserve de retrait de la parcelle agricole	
Moyenmoutier	1	FAVORABLE	
	2	FAVORABLE	
	3	FAVORABLE	
	4	DEFAVORABLE	amendement DUPONT (100 m de la RD) à vérifier
	5	FAVORABLE	
	6	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
	371 CA	FAVORABLE	Réservoir - à mettre en zone Ue (équipement)
Nompatelize	1	FAVORABLE sous réserve de retrait de la parcelle agricole	
	319 CA	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
	162 CA	FAVORABLE	
	164 CA	FAVORABLE	
Plainfaing	1	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
	2	FAVORABLE sous réserve de retrait de la parcelle agricole	Parcelle agricole en triangle à retirer
	3	FAVORABLE sous réserve de retrait de la parcelle agricole	
	4	FAVORABLE sous réserve de retrait de la parcelle agricole	

		5	FAVORABLE	
		6	FAVORABLE	
		34 CA	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
		36 CA	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
		41 CA	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
	Provenchères et Colroy	47	FAVORABLE	
		1	FAVORABLE	
		2	FAVORABLE	
		3	FAVORABLE	
		4	FAVORABLE sous réserve de retrait de la partie droite	
		5	DEFAVORABLE	parcelle déjà artificialisée
		6	FAVORABLE sous réserve de laisser un accès à la parcelle agricole	
		7	FAVORABLE	
		8	FAVORABLE	
		9	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
	Raon-l'Etape	1	FAVORABLE	
		2	FAVORABLE sous réserve de retrait de la parcelle agricole	
		3	FAVORABLE	
		4	FAVORABLE	
		5	FAVORABLE	
		6	DEFAVORABLE	arrières de jardins suffisamment profonds
		7	FAVORABLE	
		173 CA	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
		171 CA	DEFAVORABLE car parcelle agricole	Parcelles actuelles suffisamment profondes
	Saint-Dié-des-Vosges	1	FAVORABLE	
		2	FAVORABLE sous réserve de laisser un accès à la parcelle agricole	
		3	DEFAVORABLE	
		4	FAVORABLE	

		5	FAVORABLE	
		6	FAVORABLE	
		7	FAVORABLE sous réserve de retrait de la parcelle agricole	
Sainte-Marguerite		110	DEFAVORABLE car sur périmètre de captage rapproché	
		111	DEFAVORABLE car sur parcelle agricole et en zone humide	
		112	FAVORABLE	
		1	FAVORABLE	
		2	FAVORABLE	
		3	DEFAVORABLE car parcelle agricole	Parcelles actuelles suffisamment profondes
		4	FAVORABLE	
		5	FAVORABLE	
		6	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
		7	DEFAVORABLE car parcelle agricole	Idem 291 CA
		8	FAVORABLE sous réserve de réduire la parcelle de moitié	parcelles très profondes
		9	FAVORABLE	
		10	DEFAVORABLE en partie agricole	
		11	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
		12	FAVORABLE	
		13	FAVORABLE sous réserve de retrait de la partie Sud	car profondeur des parcelles existantes suffisantes
		14	FAVORABLE	
		15	FAVORABLE	
		16	DEFAVORABLE	Présence d'étangs
		17	FAVORABLE	activité économique
		18	FAVORABLE	
		19	FAVORABLE	
		184 CA	FAVORABLE sous réserve de retrait de la parcelle agricole	
Saint-Léonard		69	FAVORABLE sous réserve de réduction de la parcelle aux besoins futurs	Cimetière
		70	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
		71	DEFAVORABLE car parcelle agricole	

		1	FAVORABLE	
		2	FAVORABLE	permettre extension entreprise existante
		3	DEFAVORABLE car zone humide et forêt	
		264 CA	DEFAVORABLE	Arrières de parcelles
		183 CA	DEFAVORABLE	Trait trop large
		262 CA	DEFAVORABLE	Arrières de parcelles
	Saint-Michel-sur-Meurthe	1	FAVORABLE	
		2	DEFAVORABLE	habitat à placer en zone U
		3	DEFAVORABLE car zone humide	
		4	FAVORABLE	
		5	DEFAVORABLE	
		6	FAVORABLE	
		7	FAVORABLE sous réserve de retrait de la parcelle agricole	
		8	DEFAVORABLE car zone humide	
		25	FAVORABLE sous réserve de retrait de la bande inconstructible de 30 m par rapport à la lisière forestière-réduire de moitié la surface	
		26	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
		27	FAVORABLE sous réserve de retrait de la zone humide	
		370 CA	FAVORABLE sous réserve de retrait de la parcelle agricole	
		369 CA	FAVORABLE sous réserve de retrait de la parcelle agricole	
		367 CA	FAVORABLE sous réserve de retrait de la parcelle agricole	
		368 CA	FAVORABLE sous réserve de retrait de la parcelle agricole	
		327 CA	DEFAVORABLE	Arrières de parcelles déjà suffisamment profondes
		55 CA	DEFAVORABLE car se rapproche de l'exploitation agricole voisine	
		45 CA	DEFAVORABLE	Arrières de parcelles pour calage avec les jardins des autres maisons existantes
		44 CA	DEFAVORABLE	Arrières de parcelles pour calage avec les jardins des autres maisons existantes
		267 CA	FAVORABLE	
		51 CA	DEFAVORABLE car engendre la perte de la parcelle agricole située derrière	

		53 CA	DEFAVORABLE	Arrières de parcelles déjà suffisamment profondes
		52 CA	FAVORABLE	
	Saulcy-sur-Meurthe	129	FAVORABLE	
		1	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
		2	FAVORABLE	
		3	DEFAVORABLE	bande inconstructible de 30 m par rapport à la lisière forestière
		4	DEFAVORABLE	proximité de la forêt
		5	FAVORABLE sous réserve de retrait de la parcelle agricole	
		6	DEFAVORABLE	bande inconstructible de 30 m par rapport à la lisière forestière
		7	DEFAVORABLE	bande inconstructible de 30 m par rapport à la lisière forestière
		8	FAVORABLE	
		9	FAVORABLE	
		10	DEFAVORABLE car zone humide	
		11	FAVORABLE sous réserve de retrait de la parcelle agricole	
		12	FAVORABLE	
		13	FAVORABLE sous réserve de retrait de la zone humide	
		14	DEFAVORABLE car zone humide et inondable	
		15	FAVORABLE	
		16	DEFAVORABLE car en zone rouge du PPRI	
		17	FAVORABLE	
		18	FAVORABLE	
		19	DEFAVORABLE	maintien en zone N. Construction existante
		20	FAVORABLE	
		21	DEFAVORABLE car zone humide	
		348 CA	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
		349 CA	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
		351 CA	FAVORABLE sous réserve de retrait de la parcelle agricole	
		269 CA	DEFAVORABLE	Sur la commune de SAINT LEONARD

		207 CA	DEFAVORABLE	Extension en face d'une maison
Senones	1		FAVORABLE	
	2		FAVORABLE	
	3		FAVORABLE	
	8		FAVORABLE sous réserve du retrait du secteur 8 car agricole et forestier	
		273 CA	DEFAVORABLE car parcelle agricole	Arrières de jardins
Wisembach	1		FAVORABLE	
	2		FAVORABLE	
	3		FAVORABLE	
		364 CA	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
		365 CA	DEFAVORABLE car parcelle agricole	

ANNEXE 2

Document d'urbanisme	Commune	Num dérog	AVIS CDPENAF	Remarques
Carte communale	Bois de Champ	55	FAVORABLE sous réserve de réduire à la limite du jardin	
		56	DEFAVORABLE car agricole et en zone humide	
		57	DEFAVORABLE car à moins de 30 m de la lisière forestière / zone agricole	
	Entre Deux Eaux	1	FAVORABLE	
		121	FAVORABLE	
		122	FAVORABLE	
		123	DEFAVORABLE car agricole	
		124	FAVORABLE	
		125	FAVORABLE	
		2	FAVORABLE	
		3	DEFAVORABLE car parcelle agricole	
		4	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		5	DEFAVORABLE car agricole	
		6	DEFAVORABLE car agricole et corridor écologique	
		7	FAVORABLE	
		8	FAVORABLE	
		9	DEFAVORABLE car agricole	
		322 CA	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		130 CA	DEFAVORABLE car agricole	
	Grandrupt	1	FAVORABLE	
		2	FAVORABLE	
		3	FAVORABLE sous réserve de retrait de la bande inconstructible de 30 m par rapport à la lisière forestière	
		18	FAVORABLE sous réserve de retrait de la bande inconstructible le long du cours d'eau de 10 m de chaque côté	
		44	DEFAVORABLE car agricole	

		137 CA	DEFAVORABLE car agricole	
	La Bourgonce	1	DEFAVORABLE car zone humide	
		2	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		3	FAVORABLE sous réserve de retrait de la bande inconstructible de 30 m par rapport à la lisière forestière	
		4	DEFAVORABLE car agricole	
		5	FAVORABLE	
		6	DEFAVORABLE car zone humide	
		7	FAVORABLE	
		8	FAVORABLE sous réserve de retrait de la bande inconstructible de 30 m par rapport à la lisière forestière	
		9	FAVORABLE	
		234 CA	DEFAVORABLE car agricole	
		252 CA	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		241 CA	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		240 CA	DEFAVORABLE car agricole	
	La Salle	1	FAVORABLE	
		2	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		3	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		63 CA	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
	La Voivre	1	FAVORABLE	
		2	DEFAVORABLE car agricole	
		3	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole et bande inconstructible de 30 m par rapport à la lisière forestière	
		4	FAVORABLE	
		28	DEFAVORABLE car agricole	
		72 CA	DEFAVORABLE car agricole	
	Le Saulcy	1	FAVORABLE	
		2	FAVORABLE	

		3	FAVORABLE	
		14	FAVORABLE	
		15	FAVORABLE	
		16	FAVORABLE	
		318 CA	FAVORABLE	
	Les Rouges Eaux	1	DÉFAVORABLE car forêt	
		2	FAVORABLE	
	Luvigny	1	FAVORABLE	
		2	FAVORABLE sous réserve de retrait de la bande inconstructible de 30 m par rapport à la lisière forestière	
		3	FAVORABLE	
		4	FAVORABLE	
	Mortagne	1	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole et bande inconstructible de 30 m par rapport à la lisière forestière	
		2	DÉFAVORABLE car trop proche forêt	
	Neuvillers-sur-Fave	1	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		2	FAVORABLE	
		3	FAVORABLE	
		4	FAVORABLE	
		5	FAVORABLE	
		6	DÉFAVORABLE car forêt	
		7	FAVORABLE	
		8	FAVORABLE	
		9	FAVORABLE	
		10	FAVORABLE sous réserve de réduire les parcelles derrière les maisons	
	Pair-et-Grandrupt	1	FAVORABLE	
		2	FAVORABLE sous réserve de retrait de la bande inconstructible de 30 m par rapport à la lisière forestière	

		3	DEFAVORABLE car agricole	
		4	FAVORABLE	
		5	FAVORABLE	
		6	FAVORABLE sous réserve de retrait de la bande inconstructible de 30 m par rapport à la lisière forestière	
		7	FAVORABLE	
		8	DEFAVORABLE car agricole	
		9	DÉFAVORABLE car forêt	
		10	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		11	DÉFAVORABLE car forêt	
		12	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		13	FAVORABLE	
		14	FAVORABLE	
		15	DÉFAVORABLE car forêt et agricole	
	Raon-sur-Plaine	1	DEFAVORABLE car agricole	
		2	FAVORABLE	
	Saint-Remy	1	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		2	DEFAVORABLE car agricole	
		3	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		4	DEFAVORABLE car agricole	
		5	FAVORABLE sous réserve réduction de la profondeur des parcelles à 40 m	
		7	DEFAVORABLE car agricole	
		325 CA	DEFAVORABLE car agricole	
		187 CA	DEFAVORABLE car agricole	
		191 CA	DEFAVORABLE car agricole	
	Vexaincourt	1	FAVORABLE	
		2	DÉFAVORABLE car forêt et agricole	
		3	DÉFAVORABLE car à moins de 30m forêt	

	Vieux-Moulin	1	DÉFAVORABLE car parcelle soumise à L151-23 du code de l'urbanisme	
		2	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		3	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		4	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
RNU	Arrentes de Corcieux	1	FAVORABLE	
		66	FAVORABLE	
		67	DEFAVORABLE car agricole	
		68	DÉFAVORABLE car forêt	
	Ban de Sapt	38	DÉFAVORABLE car forêt	
		39	DEFAVORABLE car agricole	
		40	FAVORABLE	
		41	FAVORABLE	
		41	DÉFAVORABLE car espace naturel	
		1	DEFAVORABLE car agricole	
		2	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		3	FAVORABLE sous réserve de réduire la profondeur des parcelles	
	Barbey-Seyroux	1	FAVORABLE	
		2	FAVORABLE	
		325 CA	DEFAVORABLE car agricole	
		187 CA	DEFAVORABLE car agricole	
		191 CA	DEFAVORABLE car agricole	
	Belval	1	FAVORABLE sous réserve de retrait de la zone humide et de la partie agricole	
		2	FAVORABLE	
	Bertrimoutier	1	DEFAVORABLE car agricole	
		2	FAVORABLE	
		3	FAVORABLE	
		89	DEFAVORABLE car agricole	

	Biffontaine	1	FAVORABLE sous réserve d'un accès à la parcelle agricole	
		2	FAVORABLE	
		58	DEFAVORABLE secteur 58 et FAVORABLE au complément du secteur 58	
	Celles-sur-Plaine	1	DEFAVORABLE car agricole	
		2	FAVORABLE	
		3	FAVORABLE	
		19	DEFAVORABLE car zone humide	
		20	DEFAVORABLE car agricole	
	Chatas	1	FAVORABLE	
		43	FAVORABLE	
	Frapelle	1	FAVORABLE	
		52	DEFAVORABLE car risque inondation	
		53	DEFAVORABLE car risque inondation	
	Gemaingoutte	1	FAVORABLE	
		2	DEFAVORABLE car agricole	
		3	FAVORABLE	
		4	DEFAVORABLE car agricole	
	Hurbache	1	DÉFAVORABLE car forêt	
		2	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		3	DEFAVORABLE car agricole	
		4	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		5	FAVORABLE sous réserve de retrait de la zone humide	
		29	FAVORABLE sous réserve de retrait de la moitié de la parcelle	
	Le Beuley	1	DEFAVORABLE car forêt proche	
		2	DEFAVORABLE car forêt proche	
		3	DEFAVORABLE car forêt proche	
		4	FAVORABLE	
		5	FAVORABLE sous réserve d'un accès à la parcelle agricole	

Lesseux	1	DEFAVORABLE car agricole et en zone humide	
	2	DEFAVORABLE car agricole	
	3	FAVORABLE	
Lubine	48	FAVORABLE sous réserve de retrait de la moitié de la parcelle	
Le Mont	17	DEFAVORABLE car forêt et en zone humide	
Moussey	1	DEFAVORABLE car agricole	
	2	FAVORABLE sous réserve de retrait de la moitié de la parcelle et dans la continuité de l'urbanisation existante	
Naymont-les-Fosses	1	FAVORABLE	
	2	FAVORABLE	
	3	FAVORABLE	
	4	FAVORABLE	
	5	DEFAVORABLE car agricole	
	6	DEFAVORABLE car agricole	
	7	DEFAVORABLE car agricole	
La Petite Fosse	1	DEFAVORABLE car forêt	
	2	DEFAVORABLE car zone humide	
	3	DEFAVORABLE car forêt	
Le Puid	1	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
	2	FAVORABLE sous réserve de retrait de la bande inconstructible de 30 m par rapport à la lisière forestière	
	22	FAVORABLE	
Raves	1	FAVORABLE	
	2	FAVORABLE	
	3	FAVORABLE	
	4	DEFAVORABLE car agricole	
	90	DEFAVORABLE car agricole	
Remomeix	1	DEFAVORABLE car agricole	
	2	DEFAVORABLE car agricole	

		3	FAVORABLE	
		4	FAVORABLE	
		5	DEFAVORABLE car zone humide et double rideaux	
		6	DEFAVORABLE car en zone humide et possibilité en zone d'activité	
		7	DEFAVORABLE car zone humide et agricole	
		335 CA	DEFAVORABLE car zone humide et agricole	
		334 CA	DEFAVORABLE car zone humide et agricole	
	Saint-Jean-d'Ormont	1	DEFAVORABLE car agricole	
		2	FAVORABLE	
	Saint-Stail	1	FAVORABLE	
		46	FAVORABLE	
	Taintrux	1	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		2	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		3	DEFAVORABLE car zone humide	
		4	DEFAVORABLE car agricole	
		5	FAVORABLE	
		6	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		72	DEFAVORABLE car agricole	
		73	DEFAVORABLE car agricole	
		74	DEFAVORABLE car agricole	
		75	FAVORABLE	
		76	DEFAVORABLE car agricole	
	Le Vermont	1	FAVORABLE	
		2	DEFAVORABLE car agricole (problème accès)	
		3	FAVORABLE sous réserve de retirer la partie agricole	
		4	FAVORABLE	
	Vienville	62	DEFAVORABLE car agricole	

		63	FAVORABLE sous réserve de retirer la zone humide	
		64	DEFAVORABLE car agricole	
		65	DEFAVORABLE car agricole	
		1	DEFAVORABLE car agricole	
		2	FAVORABLE	
		3	DEFAVORABLE car agricole et zone humide	
	DENIPAIRE	1	DEFAVORABLE car agricole	A 632 et autres /4000m2
		2	DEFAVORABLE car agricole	A 928 et autres / 5900m2
Chambre Agriculture	39 parcelles < 500M2		DEFAVORABLE car parcelles agricoles ou forestières	

